



Versement de la penson alimentaire enfant majeur

Par **Carocasper**, le **18/11/2024** à **17:57**

Bonjour,

Mon fils vient d'avoir 18 ans et s'en m'en informer, son père a décidé de lui verser directement la pension alimentaire.

Le papa a-t-il le droit de faire cela ?

Il n'y a aucune annotation dans le jugement fixant la PA à ce sujet.

Cordialement.

Par **youris**, le **18/11/2024** à **18:09**

bonjour,

il faut respecter scrupuleusement les termes de la décision du JAF, si elle indique que la pension alimentaire doit vous êtes versée, le père ne peut pas la verser directement à l'enfant même majeur.

salutations